

## **COMMUNIQUÉ**

## LE SGLCE NE SERA PAS PRESENT AUX CCE DU 3 JANVIER 2013

Notre rencontre constructive du 20 décembre 2012 à l'Elysée avec les conseillers du Président laissait entrevoir que l'intérêt général de Presstalis, des éditeurs et des salariés allait prédominer.

Au cours de cette réunion, il a été admis de libérer le temps nécessaire pour reprendre langue avec la direction en vue d'aboutir à un compromis professionnel, économique et social pour l'entreprise et les salariés.

Pour sa part, le SGLCE a réaffirmé qu'il était favorable à l'évolution de la filière et défenseur d'un système de distribution garantissant l'égalité de traitement des titres, le pluralisme et l'intérêt des salariés. De son côté, la direction de Presstalis devait suspendre toute procédure.

Sourde, cette dernière n'a pas pris les bonnes résolutions pour cette nouvelle année. Elle continue et assigne les secrétaires de CHSCT devant les tribunaux d'instance pour obtenir la tenue des réunions d'information-consultation synonymes d'application à court terme du plan construit unilatéralement par la direction, avec pour conséquence plus de 1250 licenciements et plus de 1250 familles détruites.

L'enjeu autour de la presse et des conditions de sa diffusion mérite autre chose qu'un plan qui ne vise qu'à laminer des salariés à statut, un plan conçu par des « comptables» qui n'ont que faire de l'intérêt général que représente la presse pour la démocratie et la citoyenneté.

Le SGLCE considère que l'accord tripartite (état, éditeurs, Presstalis), sur lequel s'appuie en grande partie le projet de plan, apparaît de plus en plus comme une réponse inappropriée.

En conséquence, le SGLCE réitère la demande d'un moratoire sur les licenciements, la reprise des discussions et la programmation d'une table ronde réunissant les pouvoirs publics, les éditeurs, la direction de Presstalis et les syndicats.

Le SGLCE exhorte la direction de Presstalis à retrouver, dans l'intérêt de la profession, le sens des responsabilités sociales et d'éviter ainsi les risques d'un conflit.

Paris, le 2 janvier 2013